



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

RAGE DU RATON LAVEUR DÉBUT DE L'OPÉRATION TERRESTRE

Dunham, le 25 août 2006 – La partie terrestre de l'Opération Rage du raton laveur sera menée dans la région de Dunham par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Celle-ci se déroulera du dimanche 27 août au dimanche 10 septembre sur une superficie de 310 km² aux alentours de Dunham. Sur la plus grande partie de ce territoire (230 km²), les ratons laveurs et les mouffettes seront vaccinés puis relâchés. Sur l'autre partie (80 km²), une régulation du nombre de ces deux espèces sera faite et ces spécimens serviront à identifier si d'autres cas de rage pourraient y être présents. Les chats capturés accidentellement seront tous, pour leur part, vaccinés sous la supervision des vétérinaires du MAPAQ, identifiés à l'aide d'un marqueur non toxique (qu'il faut éviter de nettoyer d'ici la fin de l'opération) puis relâchés. Cette opération sera réalisée avec la participation de la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec (FTGQ) et le soutien de la ferme expérimentale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Lors de la récente opération aérienne le 19 août dernier, un largage massif de vaccins sous forme de biscuits a eu lieu à partir de l'aéroport de Bromont. Quelques 120 000 appâts vaccinaux ont été largués sur un territoire de 1900 km² délimité par l'autoroute 10 au nord, la frontière américaine au sud, la rivière Richelieu à l'ouest et la route 253 à l'est. Cette intervention, menée par la Direction de santé publique de la Montérégie (DSP), visait à ériger une barrière immunitaire pour empêcher la progression au Québec de la rage du raton laveur.

Rappelons que la rage est une maladie mortelle chez les animaux et chez les humains. Elle se transmet à l'homme par une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse. La maladie peut être prévenue par l'administration rapide d'un vaccin. Par ailleurs, aucun cas de rage humaine n'a été déclaré au Québec depuis 2000.

La DSP demande donc à la population de participer à la surveillance de cette maladie et d'appliquer les consignes suivantes :

QUOI FAIRE POUR ÉVITER LA RAGE

Signaler les ratons laveurs et mouffettes trouvés morts et les chiens, chats, ratons laveurs, mouffettes ou renards qui semblent désorientés, anormalement agressifs ou paralysés à Services Québec au numéro sans frais 1 800 363-1363

En cas de morsure ou d'exposition à un animal domestique ou sauvage suspecté de rage

La plaie ou la partie du corps exposée doit immédiatement être lavée à l'eau et au savon pendant dix minutes

La personne exposée doit communiquer rapidement avec le service Info-Santé CLSC

Un intervenant y est accessible 24 heures par jour

Ne pas approcher les animaux sauvages ou inconnus

Ne pas tenter d'apprivoiser les animaux sauvages

Ne pas mettre les animaux sauvages en cage pour les garder à la maison

Enseigner aux enfants les comportements sécuritaires à adopter à l'égard des animaux et s'assurer qu'ils les appliquent

Faire vacciner régulièrement les chiens et les chats contre la rage

Pour la population située à moins de 15 km de Dunham, garder les animaux domestiques (chats et chiens) à l'intérieur de la maison ou des bâtiments de ferme du 27 août au 10 septembre

Ne pas déplacer les ratons et mouffettes capturés afin d'éviter une éventuelle propagation de la souche de la rage du raton laveur

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec demande également aux producteurs agricoles ayant des animaux qui vont à l'extérieur de consulter leur vétérinaire pour évaluer la pertinence de les faire vacciner.

Le territoire sous surveillance comprend les MRC de Haut-Richelieu, de Rouville, de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska ainsi que les municipalités de la Montérégie et de l'Estrie bordant la frontière américaine.

L'ensemble des opérations préventives contre la rage du raton laveur en Montérégie sont issues de la recommandation du comité scientifique interministériel sur la rage du raton laveur où siègent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie (DSP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus de détails sur ces opérations (incluant la carte du territoire et la liste des municipalités visées) et sur la rage en général, consultez le site Web de la Direction de santé publique au www.rsss16.gouv.qc.ca/santepublique ou de Services Québec au www.gouv.qc.ca.

–30–

Sources:	ASSS de la Montérégie Jean-François Lapierre Agent d'information Tél. : 450 928-6777, poste 4208	MAPAQ Harold Tremblay Agent d'information Tél. : 418 380-2100, poste 3744
	MRNF Marie Barrette Relations avec les médias Cellulaire : 418 953-2256	ACIA Service des relations avec les médias 613 228-6682